

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works & Government Services  
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax,(N.E.)  
B3J 1T3  
Halifax  
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Real Property Contracting  
1713 Bedford Row  
P.O. Box 2247/C.P.2247  
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)  
B3J 3C9  
Halifax

<b>Title - Sujet</b> CFB HFX. GARBAGE COLLECIO/DISPOSAL	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W010X-13R083/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W010X-13-R083	<b>Date</b> 2013-04-16
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWA-122-4971	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWA-2-68114 (122)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-04-23</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chinye, Chukwudi	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwa122
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 496-5476 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La modification 002 vise à répondre à la question suivante et à intégrer les changements ci-après :

**Question 1 :** Selon l'annexe F, le nombre de conteneurs en fonction des services indiquant 1, 2 ou 4 à chaque emplacement s'élève à 108, selon la ventilation suivante :

Emplacement	Conteneurs	Jours de service
Arsenal	21	L - V
Stadacona	14	L, Me, V
Willow Park	4	L, Me, V
Windsor Park	11	L, Me, V
Shearwater	31	L, Me, V
Dartmouth	18	J
Shearwater	4	J
Halifax	5	Ma (4), J (5)
Total 108		

Toutefois, à la section 5.0 de l'Énoncé des travaux, on indique que « b) L'entrepreneur doit fournir cent cinquante-quatre (154) conteneurs à ordures. »  
Pouvez-vous préciser?

**Réponse 1 :** Le nombre de conteneurs à ordures requis est 108 et NON PAS 154. (Voir la modification de la section 5.0 Tâches de l'annexe A, Énoncé des travaux).

---

**ANNEXE « A »**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

5.0 Tâches

Supprimer au complet

Insérer ce qui suit

Voici une liste des tâches que l'entrepreneur doit exécuter :

- a) L'entrepreneur doit fournir la totalité de la main-d'oeuvre et de l'équipement et tous les services de supervision pour procéder à la collecte et à l'élimination des ordures dans toute la BFC Halifax de façon hebdomadaire (conformément à l'Annexe F - Calendrier).
- b) L'entrepreneur doit fournir cent huit (108) conteneurs d'ordures.
- c) L'entrepreneur doit voir à ce que toutes les ordures soient envoyées au site d'enfouissement d'Otter Lake de la Municipalité régionale d'Halifax.
- d) L'entrepreneur doit voir à ce que tous les conteneurs soient vidés après chaque collecte.
- e) L'entrepreneur doit voir à ce que tous les couvercles soient bien fermés après la collecte.
- f) L'entrepreneur doit voir à ce que tous les débris causés par la collecte et le transport soient nettoyés immédiatement.
- g) L'entrepreneur doit être prêt à déplacer les conteneurs (sur demande) afin d'améliorer le service subséquent.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**